

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise dans le quartier de la Saulaie à Oullins, les diagnostics réalisés par les différents partenaires concernés font ressortir la nécessité d'une intervention globale sur l'habitat pour redonner une image plus attractive du quartier et remédier aux dégradations plus ou moins marquées des façades.

La commune d'Oullins a décidé, par délibération du conseil municipal du 12 février 1998, la mise en place d'une mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale dont les objectifs sont :

- de sensibiliser, d'informer les propriétaires et de les assister dans la mise en oeuvre éventuelle de travaux sur leur patrimoine,
- d'assister les collectivités pour la mise en place d'actions thématiques.

Le coût de cette mission est fixé à 250 000 F TTC et son financement est le suivant :

- Etat	75 000 F
- communauté urbaine de Lyon	50 000 F
- commune d'Oullins	125 000 F

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Oullins en date du 12 février 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière de 50 000 F à la commune d'Oullins pour la mission de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine -exercices 1998 et suivants - compte 657 340 -fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,